



Présidence
CD/CT/ND 24-20
Mandature 2016 – 2021
Bureau 2016-2021/2020/33

EXTRAIT DE RESOLUTIONS
PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2020-33
BUREAU DU 3 MARS 2020

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le mardi 3 mars 2020, à 09h30, au siège de la CMA 76, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Sont présents :

- M. DORE – Président
- M. MOLLIEN – 1^{er} Vice-Président
- M. LARCHEVEQUE – Trésorier
- M. AUTIN – Trésorier adjoint
- M. FALEMPIN – 2^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme DUMESNIL – 4^{ème} Secrétaire adjointe
- M. DARTOIS – 5^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme TARLEVÉ – Secrétaire générale

Etaient absents et excusés :

- M. HUBERT – 2^{ème} Vice-Président
- Mme CHICOT – 3^{ème} Vice-Présidente
- Mme CANTEREL – 1^{ère} Secrétaire adjointe
- M. CROISE – 3^{ème} Secrétaire adjoint
-

Etait absent :

- M. PARRET – Secrétaire

Bureau n°33 : 03/03/2020

Préliminaire :

Approbation du procès-verbal du bureau en date du 21/01/20.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DU 21/01/20 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

I – VIE INSTITUTIONNELLE

A- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1:

Approbation de virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissements dans le cadre du BP 2020.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale cette proposition.

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/2020-33 B.456 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE VIREMENT DE CREDITS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU BP 2020, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°2:

Modification des tarifs des prestations 2020 de la CMA76, pour présentation subséquente à la commission des finances et soumis par la suite au vote de la prochaine assemblée générale convoquée à cet effet.

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale les tarifs actualisés.

Document de travail transmis préalablement :

- Proposition de tarifs 2020 modifiés (document n°1)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de missions

Résolution 2016-2021/2020-33 B.457 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE MODIFICATION DES TARIFS DES PRESTATIONS 2020 DE LA CMA76, POUR PRESENTATION SUBSEQUENTE A LA COMMISSION DES FINANCES ET SOUMIS PAR LA SUITE AU VOTE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CONVOQUEE A CET EFFET, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°3 :

Arrêté et vote du mandat donné au Président de la CMA 76 pour la construction du campus havrais de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat.

Proposition de confier au Président de la CMA 76 en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, un mandat aux fins de contractualiser :

L'arrêté du budget prévisionnel de l'opération à 15 160 000 euros et validation du plan de financement,

La participation de la CMA 76 à hauteur de 20 % du cout TTC total de l'opération soit 3 032 000 euros maximum,

L'autorisation de recours à l'emprunt pour un montant de 3 032 000 euros, au taux fixe maximum de 2,77 % amortissable sur une durée maximum de 20 années (inclus une éventuelle période de différé),

L'autorisation de signer une convention avec la Région Normandie et la Métropole Le Havre Seine Métropole,

L'autorisation de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Métropole Le Havre Seine Métropole, et de signer la convention afférente,

L'adoption du planning prévisionnel et présentation du programme technique détaillé,

Toute autre disposition qui serait nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale l'ensemble de ces propositions.

Intervention en séance :

- M. PERFETTI, Directeur de la formation
- M. PAYET, Responsable patrimoine

Résolution 2016-2021 /2020-33 B.458 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT DE LA CMA 76 POUR LA CONSTRUCTION DU CAMPUS HAVRAIS DE L'UNIVERSITE REGIONALE DES METIERS DE L'ARTISANAT.

LA PROPOSITION DE CONFIER AU PRESIDENT DE LA CMA 76 EN SA QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, UN MANDAT AUX FINS DE CONTRACTUALISER :

L'ARRETE DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A 15 160 000 EUROS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT,

LA PARTICIPATION DE LA CMA 76 A HAUTEUR DE 20 % DU COUT TTC TOTAL DE L'OPERATION SOIT 3 032 000 EUROS MAXIMUM,

L'AUTORISATION DE RECOURS A L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 3 032 000 EUROS, AU TAUX FIXE MAXIMUM DE 2,77 % AMORTISSABLE SUR UNE DUREE MAXIMUM DE 20 ANNEES (INCLUS UNE EVENTUELLE PERIODE DE DIFFERE),

L'AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA REGION NORMANDIE ET LA METROPOLE LE HAVRE SEINE METROPOLE,

L'AUTORISATION DE DELEGUER LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA METROPOLE LE HAVRE SEINE METROPOLE, ET DE SIGNER LA CONVENTION AFFERENTE,

L'ADOPTION DU PLANNING PREVISIONNEL ET PRESENTATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE,

TOUTE AUTRE DISPOSITION QUI SERAIT NECESSAIRE AU BON DEROULEMENT DE CETTE OPERATION.

L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

Point n°4 :

Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique des locaux suivants : locaux du CFA et ex-antenne du Havre.

Locaux d'une surface de 3 388 m², situés sur les parcelles DB 172, 175, 176, 434, 435, 162, 163; 446, identifiés sur le plan du document n°2, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 78 et 79 rue Hilaire Colombel, 26-28 rue Lefevreville et 7 passage Gosselin.

Proposition de confier au Président de la CMA 76 en sa qualité de représentant légal de la CMA 76, le pouvoir, d'engager la négociation et de signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente portant sur le local du CFA et de l'ex antenne du Havre,

de signer un bail professionnel de location du CFA et ex antenne du havre en cas de vente dans l'attente de l'emménagement dans de nouveaux locaux pour un montant maximum de 5200 euros HT mensuel.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de ces propositions.

La proposition de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public sera réalisée préalablement au déménagement du CFA.

Document de travail transmis préalablement :

- Plan cadastral (document n°2)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de missions
- M. PAYET, Responsable patrimoine

Résolution 2016-2021/2020-33 B.459 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DECIDER LE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX DU CFA DU HAVRE, DE L'EX ANTENNE ET DES PARCELLES DB 172, 175, 176, 434, 435, 162, 163; 446, IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°2, DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 78 ET 79 RUE HILAIRE COLOMBEL, 26-28 RUE LEFEVREVILLE ET 7 PASSAGE GOSSELIN, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION DE CONFIER AU PRESIDENT DE LA CMA 76 EN SA QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, LE POUVOIR, D'ENGAGER LA NEGOCIATION ET DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE ET L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR LE LOCAL DU CFA ET DE L'EX ANTENNE DU HAVRE, DE SIGNER UN BAIL PROFESSIONNEL DE LOCATION DU CFA ET EX ANTENNE DU HAVRE EN CAS DE VENTE DANS L'ATTENTE DE L'EMMENAGEMENT DANS DE NOUVEAUX LOCAUX POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 5200 EUROS HT MENSUEL, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC SERONT REALISES PREALABLEMENT AU DEMENAGEMENT DU CFA.

LE PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°5 :

Vote de la proposition de confier au Président de la CMA 76 un mandat, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, pour signer une convention de rattachement entre la CMA 76 et la CRMA Normandie pour l'obtention de la certification du futur organisme de formation régional.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale cette proposition.

Intervention en séance :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021 /2020-33 B.460 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CONFIER AU PRESIDENT DE LA CMA 76 UN MANDAT, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, POUR SIGNER UNE CONVENTION DE RATTACHEMENT ENTRE LA CMA 76 ET LA CRMA NORMANDIE POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION DU FUTUR ORGANISME DE FORMATION REGIONAL, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°6 :

Vote de la proposition d'offre de service territoriale, d'appui au territoire et immobilier d'entreprise.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale cette proposition.

Intervention en séance :

- Mme BREBION-LEIRE, Directrice emploi développement innovation

Résolution 2016-2021 /2020-33 B.461 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'UNE OFFRE DE SERVICE TERRITORIALE, D'APPUI AU TERRITOIRE ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°7 :

Proposition de de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la grille des emplois modifiée suite aux créations et suppressions des emplois présentés en bureaux du 05/11/2019 et du 21/01/2020.

Document de travail transmis préalablement :

- Grille des emplois (document n°3)

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des Ressources Humaines

Résolution 2016-2021 /2020-33 B.462 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°8 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'1 emploi de « directeur de centre de formation », emploi permanent, non pourvu, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 05.11.20.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de 1 emploi, non pourvu, de « directeur de centre de formation » (document n°4)

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des Ressources Humaines

Résolution 2016-2021 /2020-33 B.463 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE « DIRECTEUR DE CENTRE DE FORMATION », », EMPLOI PERMANENT, NON POURVU, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°9 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression de 8 emplois de « professeurs », emplois permanents, non pourvus, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 05.11.20.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression de 8 emplois, non pourvu, de « professeurs » (document n°5)

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des Ressources Humaines

Résolution 2016-2021 /2020-33 B.464 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION DE 8 EMPLOIS DE « PROFESSEURS », EMPLOIS PERMANENTS, NON POURVUS, SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°10 :

Proposition de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la suppression d'1 emploi d' « agent de service », emploi en CDD de plus de 18 mois, pourvu, le CDD prend fin le 31/03/2020, sous réserve d'un avis préalablement émis par la commission paritaire locale convoquée à cet effet le 05.11.20.

Document de travail transmis préalablement :

- Note motivant la suppression d'1 emploi, pourvu, d' « agent de service » (document n°6)

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des Ressources Humaines

Résolution 2016-2021/2020-33 B.465 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI D' « AGENT DE SERVICE » EN CDD DE PLUS DE 18 MOIS, POURVU (LE CDD PREND FIN LE 31/03/2020), SOUS RESERVE D'UN AVIS PREALABLEMENT EMIS PAR LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°11 :

Proposition de de valider et d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la modification de la grille des emplois modifiées en conséquence des points 6 à 10.

Document de travail transmis préalablement :

- Grille des emplois (document n°7)

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des Ressources Humaines

Résolution 2016-2021/2020-33 B.466 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°12 :

Appel à cotisation complémentaire d'Initiative Dieppe Bresle pour l'année 2019, suite à l'harmonisation des tarifs des 3 plateformes.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale cette proposition.

Document de travail transmis préalablement :

- Appel à cotisation IDB (document n°8)

Résolution 2016-2021/2020-33 B.467 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE COTISATION COMPLEMENTAIRE 2019 DE LA CMA 76 A L'ASSOCIATION INITIATIVE DIEPPE BRESLE, DANS LE CADRE DE L'HARMONISATION DES 3 PLATEFORMES, A HAUTEUR DE 400 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point n°13 :

Appel à cotisation à l'AFAPCMA (association des anciens Présidents de Chambre de métiers) pour l'année 2020.

Proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale cette proposition.

Document de travail transmis préalablement :

- Appel à cotisation AFAPCMA (document n°9)

Résolution 2016-2021/2020-33 B.468 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE L'ADHESION DE LA CMA76 L'AFAPCMA POUR L'ANNEE 2020 A HAUTEUR DE 160 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Le Président DORÉ propose l'ajout d'un point en séance comme le prévoit l'article 22 du Règlement intérieur.

Résolution 2016-2021/2020-33 B.469 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'AJOUT D'UN POINT EN SEANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU REGLEMENT INTERIEUR EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

LA PROPOSITION DE LA DEMISSION DE M. F.FALEMPIN 2EME SECRETAIRE ADJOINT DU BUREAU DE LA CMA 76 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LA NOMINATION D'UN 2EME SECRETAIRE ADJOINT MEMBRE DU BUREAU EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

B- POINTS D'INFORMATIONS

Point n°14 :

Régionalisation – présentation et explication de l'organigramme régional

Document de travail transmis préalablement :

- organigramme (document n°10)

Intervention en séance :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale

Point n°15 :

Proposition d'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale de la CMA 76.

Intervention en séance :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale

Point n°16 :

Retour des membres Elus du Bureau sur les dernières représentations extérieures.

Intervention en séance :

- Mesdames, Messieurs les Elu(e)s

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00,



Christophe DORE,
Président de la CMA 76.